



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 27 janvier 2022 (18h30)
SALLE ETABLE-LA LOMBARDIERE**

Membres titulaires	:	56
En exercice	:	56
Membres suppléants	:	23
Présents	:	35 + 1
Votants	:	49
Convocation et affichage	:	19/01/2022
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Nadège COUZON

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Damien BAYLE, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Brigitte BOURRET, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Claudie COSTE, Nadège COUZON, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Christelle ETIENNE, Bruno FANGET, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Jérémie FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Juanita GARDIER, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Richard MOLINA, Martine OLLIVIER, Simon PLENET, Marc-Antoine QUENETTE, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Laurent TORGUE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bertrand PIATON.

Pouvoirs : Nicole ARCHIER (pouvoir à Laurent TORGUE), Assia BAIBEN-MEZGUELTI (pouvoir à Antoinette SCHERER), Maryanne BOURDIN (pouvoir à Jérémie FRAYSSE), Clément CHAPEL (pouvoir à François CHAUVIN), Sylvette DAVID (pouvoir à Sylvie BONNET), Romain EVRARD (pouvoir à François CHAUVIN), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Denis HONORE (pouvoir à Simon PLENET), Edith MANTELIN (pouvoir à Juanita GARDIER), Patrick OLAGNE (pouvoir à Yves FRAYSSE), Agnès PEYRACHE (pouvoir à René SABATIER), Ronan PHILIPPE (pouvoir à Yves FRAYSSE).

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Hugo BIOLLEY, Louis-Claude GAGNAIRE, Véronique NEE, Pascal PAILHA, Yves RULLIÈRE, Michel SEVENIER.

CC-2022-51 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE - MODIFICATION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DES TRANSPORTS

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

Annonay Rhône Agglo a créé, par délibération du conseil communautaire en date du 11 janvier 2017, une régie dotée de la seule autonomie financière, dénommée « Régie des transports d'Annonay Rhône Agglo ».

En tant que telle, conformément aux dispositions des articles L. 2221-14 et R. 2221-3 du Code général des collectivités territoriales, la Régie est administrée, sous l'autorité de Monsieur le Président d'Annonay Rhône Agglo et du Conseil communautaire, par un conseil d'exploitation et un directeur.

La régie est dotée d'un conseil d'exploitation composé de trois conseillers communautaires. Il peut être élargi par l'intégration de deux intervenants à titre

d'experts, pour être composé au total de trois à cinq membres. Par délibération du 8 octobre 2020, sa composition est la suivante :

- Conseillers communautaires :

Frédéric GONDRAND
William PRIOLON
Yves RULLIERE
- Intervenant à titre d'expert :

Jean-Loup NAVET (inspecteur Education Nationale)
Yvan THIEBAUD (DGA Transports Mobilité de la CAPCA, ancien Directeur des transports du Département de l'Ardèche).

Il convient à ce jour, de procéder à une modification. Suite au conseil municipal d'installation de la commune de Félines en date du 19 décembre 2021, Monsieur William PRIOLON n'est plus membre du conseil communautaire et, de pourvoir ainsi à son remplacement.

Sauf exception prévue par les textes, seuls les conseillers communautaires titulaires peuvent être désignés représentants de la communauté d'agglomération dans les organismes extérieurs ; un conseiller communautaire suppléant ne saurait être désigné en raison du caractère ponctuel et aléatoire de ses fonctions communautaires.

Monsieur le Président propose donc la candidature de Maxime Durand et demande aux conseillers communautaires titulaires intéressés de bien vouloir se faire connaître.

S'agissant d'une nomination, le vote a lieu, en principe, à bulletin secret, sauf accord unanime des conseillers.

Monsieur le Président propose de procéder par un vote ordinaire et soumet cette proposition aux voix.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2221-14 et R. 2221-2 à 8,

VU la délibération du conseil communautaire du 11 janvier 2017 créant la régie des transports dénommée « Régie des transports d'Annonay Rhône Agglo »

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

PREND ACTE de l'accord unanime des conseillers présents pour procéder à un vote ordinaire

ÉЛИT Maxime Durand comme membre du conseil d'exploitation

PRÉCISE par la suite comme membres du conseil d'exploitation de la Régie des transports d'Annonay Rhône Agglo,

- les conseillers suivants :

Frédéric GONDRAND
MAXIME DURAND
Yves RULLIERE

- Intervenant à titre d'expert suivant :
Jean-Loup NAVET (inspecteur Education Nationale)
Yvan THIEBAUD (DGA Transports Mobilité de la CAPCA, ancien Directeur des transports du Département de l'Ardèche).

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait à Davézieux le : 31/01/22
Affiché le : 03/02/22
Transmis en sous-préfecture le : 03/02/22
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20220127-29689-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET